

"France Alzheimer doit communiquer sur l'existence des systèmes de géolocalisation"

Il est parfois difficile d'assurer la protection des personnes âgées dépendantes sans porter atteinte à leur liberté. Laurent Hirsch, co-fondateur de la société Link Care Services, dédiée aux solutions innovantes pour personnes âgées dépendantes, revient sur cette problématique.

Hospimedia : "Vous êtes co-fondateur d'une société [Link Care Services] dédiée aux solutions pour les personnes âgées en situation de perte d'autonomie. Comment ces nouvelles technologies assurent-elles leur protection sans porter atteinte à leur liberté ?

Laurent Hirsch : J'ai accompagné pendant de nombreuses années un proche atteint par la maladie d'Alzheimer. J'ai été ce qu'on appelle un aidant familial. De fait, je connais bien les difficultés quotidiennes et les conséquences que la maladie engendrent. Pour cette raison, j'ai décidé de créer cette société afin d'aider les personnes souffrantes de la maladie ou troubles apparentés mais aussi pour soulager les aidants. Le malade ou son accompagnement ne sont plus dans la liberté. Les services basés sur les nouvelles technologies comme les systèmes de géolocalisation, permettent d'assister et d'accompagner la personne concernée. C'est très important de savoir que l'on ne doit pas remplacer l'homme mais on doit chercher à l'assister dans le respect de l'éthique, du droit et de la vie privée. Avant toute chose, il faut savoir respecter l'éthique, le droit et la vie privée. C'est ce qu'il y a de plus fondamental. Il faut éviter le plus possible une issue dramatique. Il faut informer, expliquer et proposer aux gens des réponses complémentaires qui peuvent les aider dans cette nouvelle vie.

H. : Le Comité national de bientraitance et des droits (CNBD) a élaboré une charte sur les bonnes pratiques pour l'utilisation de ces dispositifs qui a été remise le 25 juin à Michèle Delaunay. De son côté, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a formulé des recommandations sur ces usages (lire nos sujets du [26/06/2013](#) et du [25/07/2013](#)). Qu'en pensez-vous ?

L. H. : Il faut apporter une réponse pratique qui respecte l'éthique, la vie privée et le droit. On doit avoir l'autorisation écrite du malade ou de son tuteur, cela ne peut être fait autrement. Le côté éthique doit aller de pair avec la pratique. Je pense qu'à chaque avantage, il y a un inconvénient et vice-versa. Lorsque nous équipons les EHPAD avec notre solution de video-Vigilance EDAO®, nous demandons automatiquement qu'un comité éthique soit constitué, parmi lequel figurent un membre de la direction général, un membre du corps médical, un membre des accompagnements professionnels ainsi qu'un membre de la famille du malade. C'est une manière d'encadrer correctement l'utilisation de ces dispositifs. Le plus important est de faire comprendre le fonctionnement de ces outils, aussi bien aux professionnels de santé qu'à la famille. Il faut savoir briser les préjugés. Et puis parfois, le choix n'existe pas... En institution, les systèmes de géolocalisation ne sont pas contraignants pour les personnes âgées à partir du moment où ils permettent de faciliter la vie du malade.

H. : Ne craignez-vous pas que le personnel en institution se repose sur ces technologies ?

L. H. : Non bien au contraire. Ces systèmes de géolocalisation et autres mis en place dans les EHPAD ne remplacent pas pour autant la vigilance du personnel soignant. Ils ne sont d'ailleurs pas conçus pour cette utilité. L'objectif est d'aider le malade, soulager l'accompagnement familial et le professionnel dans leur travail tout en assurant la sécurité des personnes âgées. Il arrive parfois la nuit qu'il y ait seulement deux ou trois membres du personnel pour 70 lits, ce qui est absolument insuffisant.

H. : N'est-il pas plus difficile d'instaurer ce type de prestation pour les personnes âgées vivant à domicile ?

L. H. : Effectivement, c'est beaucoup plus compliqué pour les personnes âgées dépendantes qui vivent à domicile. Déjà parce qu'il y a clairement un manque de communication sur les solutions de sécurité au profit des personnes bien qu'elles tendent de plus en plus à se développer. Par exemple, je trouve vraiment dommage qu'une structure aussi grande que France Alzheimer ne communique pas sur l'existence de ces solutions. Pourtant, certaines missions défendues par leurs associations sont importantes : subventions pour la recherche, formations pour les aidants, vacances organisées. En revanche, les nouvelles technologies ne font absolument pas partie de leur stratégie de communication et d'information, ce qui est considérablement regrettable. D'autant plus qu'il s'agit là d'un secteur très porteur compte tenu du contexte de vieillissement actuel. Les personnes vivent de plus en plus longtemps. Certaines d'entre elles se retrouvent même isolées sans savoir qu'elles sont atteintes par une maladie

neurodégénérative. Et d'autres conscientes de leur maladie ignorent que des moyens existent pour leur faciliter les gestes du quotidien".

*Propos recueillis par Lina Tchalabi
Tous droits réservés 2001/2013 — HOSPIMEDIA*

<http://abonnes.hospimedia.fr/interviews/20130810-laurent-hirsch-co-fondateur-france-alzheimer-doit-communiquer>